

PROCÈS-VERBAL

Bureau syndical du 18 novembre 2025

Membres			
Luc	DELLA-VALLE	Déols	
Nicolas	THOMAS	Buzançais	
Michel	GEORJON	Châteauroux	
Régis	BLANCHET	Conseil départemental	
Jean	PINIER	Étretchet	
Gilles	CARANTON	Ardentes	
Martine	LACOTTE	Coings	
Christian	BARON	Diors	
Jacques	BREUILLAUD	Jeu-les-Bois	
Jean-Michel	FORT	Le Poinçonnet	
Christine	RENAUDET	Montierchaume	
Ludovic	RÉAU	Saint-Maur	
Patrice	BOIRON	Neuillay-les-Bois	
Bruno	MARDELLE	Niherne	
Christophe	VANDAELE	Vendœuvres	
Xavier	ELBAZ	Villedieu-sur-Indre	Excusé

Invités	
Christophe AUFRÈRE	Présent
Thibault MOURIER	Présent

Le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Luc DELLA-VALLE

La séance est ouverte par le Président Monsieur Luc DELLA-VALLE à 18 heures 00 dans la salle de réunion du Pays Castelroussin Val de l'Indre à Châteauroux.

Point n°1 : approbation du procès-verbal du Bureau syndical du 17 septembre 2025

Les membres du Bureau Syndical approuvent le procès-verbal du 17 septembre 2025 à l'unanimité.

Point n°2 : validation de l'ordre du jour du prochain Comité syndical du 3 décembre 2025 à Diors

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente l'ordre du jour du prochain Comité Syndical fixé le 3 décembre 2025 à 18h00. Cette réunion se déroulera à Diors (Salle des Fêtes de Fourches – 31 rue des Châtaigniers).

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 8 octobre 2025
3. Débat d'orientations budgétaires par l'examen du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026
4. Présentation et validation de la convention de partenariat du Réseau des démarches alimentaires de l'Indre
5. Validation de la 12ème opération « voulez-vous planter des haies ? » menée en 2025 dans le cadre de la Trame Verte et Bleue
6. Approbation du plan de financement pour les missions d'animation du site Natura 2000 de la vallée de l'Indre et du PAEC pour 2026
7. Approbation du plan de financement pour le poste animation-gestion LEADER pour 2026
8. Validation des modalités de fonctionnement de la médecine professionnelle et préventive pour les agents du syndicat avec la Mutualité Sociale Agricole Berry-Touraine à compter du 1^{er} janvier 2026
9. Point d'information sur l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027
10. Questions diverses / agenda.

Les membres du Bureau Syndical approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

Point n°3 : Point d'information sur l'avancement et la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027

Monsieur Thibault MOURIER présente détaillée de l'avancement et de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Pour rappel, la première vague d'Appels à Projets a débuté fin octobre 2023 et s'est achevée le 31 décembre 2024. La deuxième vague a, quant à elle, démarré dans le cadre du séminaire LEADER du 19 mars 2025.

Le bilan du programme présenté au cours de la réunion du Comité de programmation le 25 septembre dernier a fait apparaître les éléments suivants :

- **36 porteurs de projets** ont été accompagnés

- **27 projets** ont été soumis aux différentes réunions des GTAAP (groupes de travail des Appels à projet)
- Parmi ces projets, **24 ont reçu un avis favorable**, décomposés par Appel à projet :
 - 10 dossiers pour l'axe « Développer des services à la population et contribuer à un territoire inclusif en milieu rural ».
 - 9 dossiers pour l'axe « Renforcer une politique économique locale basée sur les spécificités du territoire ».

5 dossiers pour l'axe « Préparer le territoire aux enjeux climatiques de demain ».

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de l'ensemble des éléments présentés concernant de l'avancement et de la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027.

Point n°4 : présentation et validation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026

⇒ Se référer au document transmis : **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) 2026**

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des informations présentées et valident le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026.

Point n°5 : CRST 2025-2028 : Point d'avancement sur l'engagement des projets – validation des nouveaux dossiers (le cas échéant)

Monsieur Christophe AUFRERE rappelle les réunions du Bureau Syndical sont l'occasion de faire un point d'étape de l'engagement général des crédits de chaque CRST et, le cas échéant, valider des évolutions ou de nouveaux dossiers non identifiés lors de l'élaboration et la validation des maquettes financières.

Pour mémoire, les engagements financiers de la Région au titre des CRST s'élèvent globalement pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre à 16 282 000 € pour la période 2025-2031 (montant global similaire à la période 2018-2024).

Une partie des financements est réservée à l'échelle du Pays sur la période de 6 ans, dans le cadre de la convention Région-Territoires validée le 31 janvier 2025, à savoir :

- 650 000 € pour le dispositif A Vos ID : aucun dossier engagé à ce jour sur cette ligne.
- 632 000 € sont affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du Pays, dont 210 000 € (35 000 € par an) pour le financement de l'animation territoriale des CRST.

A ce jour, environ **17,3%** de ces crédits sont engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée par la Région). Ils correspondent à 5 dossiers identifiés.

Pour ce qui concerne les nouveaux CRST signés à l'échelle des EPCI pour une première période de 3 ans (7 mai 2025 – 7 mai 2028), ils représentent environ 7,5 millions d'euros.

Ceux-ci sont répartis comme suit :

- 18 projets identifiés pour un montant global de 1 462 600 € affectés au CRST de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne.
Lors de la précédente réunion, un premier bilan faisait apparaître que **2,1%** de ces crédits étaient engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée par la Région), soit 2 dossiers.
- 44 projets identifiés pour un montant global de 6 079 900 € affectés au CRST de Châteauroux Métropole.
Lors de la précédente réunion, un premier bilan faisait apparaître que **20,5%** de ces crédits étaient engagés ou en cours d'engagement (CPR programmée par la Région), correspondant à 8 dossiers validés.

De nombreux dossiers ont été déposés ces dernières semaines. Un bilan actualisé sera présenté au cours de la réunion du Bureau Syndical du 18 novembre 2025.

- ⇒ Se référer au document transmis : « Maquettes financières-CRST Castelroussin-suivi par projets-Màj ».

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des informations présentées concernant le point d'avancement sur l'engagement des projets – validation des nouveaux dossiers (le cas échéant)

Point n°6 : Point d'information relatif aux locaux du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE informe que le Pays Castelroussin Val de l'Indre loue actuellement auprès de l'OPAC36 ses locaux au 38 place Voltaire à Châteauroux. Le bail actuel avec l'OPAC36 se termine courant juillet 2026 (préavis de 6 mois).

Outre le constat que les loyers et charges payés par le syndicat augmentent régulièrement (elles s'élèvent actuellement à un peu plus de 1 500 € TTC et charges comprises par mois), les locaux actuels du Pays posent actuellement deux difficultés principales :

- ⇒ Tous les agents ne disposent pas d'un bureau individuel, ce qui pose régulièrement des difficultés pour l'accueil du public ou bien la participation à des réunions ou des webinaires en ligne de plus en plus fréquents ;
- ⇒ Les locaux de bureaux (au 1^{er} étage) et la salle de réunion (au 2^{ème} étage) ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En perspective du terme du bail actuel, le syndicat a donc pris des contacts en vue d'un éventuel déménagement. A noter que le Pays héberge également l'association A3P (un bureau mis à disposition pour un agent à temps partiel) et l'équipe est composée actuellement, pour mémoire, de six agents permanents.

Les besoins suivants ont été remontés :

- 8 bureaux individuels pour les 6 agents du Pays, l'agent de l'association A3P, le dernier bureau pouvant servir à un stagiaire ou aux élus (président, vice-présidents) ;
- une salle de réunion (16 personnes minimum) ;

- un espace d'accueil du public, un espace de stockage supplémentaire pour les archives et matériels, des sanitaires.

Les locaux doivent être accessibles aux PMR (rdc ou ascenseurs). Enfin, entre 7 et 9 places de stationnement sont nécessaires pour les véhicules des agents (dont une place pour le VL de service), ce nombre de places étant à confirmer en fonction de la localisation des locaux (certains agents habitant le centre-ville de Châteauroux se rendent au bureau actuellement à pied).

Une localisation centrale par rapport au territoire du Pays est recherchée, donc idéalement à Châteauroux ou dans la zone urbaine de l'agglomération (Déols, Le Poinçonnet, ...).

- ⇒ Un point sur les démarches engagées sera effectué en séance.

Les membres du Bureau Syndical prennent acte des informations présentées en séance concernant les locaux du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Point n°7 : Point d'information sur les actions lancées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Accueil du Congrès Annuel des Pôles Territoriaux et des Pays les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux :

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Pays accueillera les 24 et 25 septembre 2026 le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays. Après Bordeaux, Nancy, Dijon et La Rochelle, il s'agira de la 5ème édition qui se tiendra donc à Châteauroux. Le Congrès Annuel des pôles territoriaux et des Pays représente le temps fort des élus et acteurs du développement local et des transitions, réunis pour échanger, participer et contribuer aux enjeux des territoires ruraux.

Ce grand évènement, qui se déroulera dans les locaux de la Cité du Numérique à Châteauroux, et dans d'autres salles proches dans le quartier Balsan, doit réunir environ 400 élus et partenaires venus de toute la France.

Le calendrier, environ six mois après les élections municipales en 2026, permettra également aux élus, anciens et nouveaux, de s'approprier les sujets portés actuellement et prévus dans les prochaines années par les Pays et PETR de France, et notamment le Pays Castelroussin Val de l'Indre au niveau local.

- ⇒ Présentation en séance du projet de programme prévisionnel

Réalisation des Jeux Bordier à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

Le jury réuni nationalement le 8 juillet 2025 a retenu le dossier de candidature du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Dès l'annonce, le Pays Castelroussin Val de l'Indre et les éditions Bordier ont convenu que la livraison et le lancement de la commercialisation des Jeux Bordier du Pays coïncide avec l'accueil par le Pays Castelroussin Val de l'Indre, les 24 et 25 septembre 2026 à Châteauroux, du Congrès Annuel.

Le jeu sera édité à 3000 exemplaires (réimpression possible en cas de succès). Concernant la commercialisation, 4 canaux sont prévus : collectivités (communes principalement) ;

professionnels du tourisme ; commerces (grandes enseignes et petits commerces de proximité) ; monde économique (entreprises locales).

Le prix de vente envisagé serait de 22 € (grand Public) et si possible de 10 € pour le public scolaire. Le budget prévisionnel est de 48 000 €HT, avec des recettes attendues issues du programme LEADER (32 000 €) et des cofinancements publics sollicités.

- ⇒ Point d'avancement et calendrier de l'élaboration des Jeux Bordier : présentation en séance

Les membres du Bureau Syndical prennent acte de ce point d'informations concernant les actions menées en lien avec l'ANPP (Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays).

Point n°8 : Questions diverses / agenda

Agenda des prochaines réunions des instances du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Comité Syndical : mercredi 3 décembre 2025 à 18H00 à DIORS (salle des fêtes de Fourches - 31 rue des Châtaigniers)
- réunions suivantes : **A fixer**
 - Réunion des vice-présidents : début janvier 2026
 - Bureau Syndical : **2^{ème} quinzaine de janvier 2026** à 18h00 (salle de réunion du Pays)
 - Comité Syndical : **au plus tard le 11 février 2026** à 18h00 à **SAINT-GENOU (à confirmer)**.

Les membres du Bureau syndical prennent acte de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à **xxxx**.